

## Enseignement supérieur.

# L'ESCCI interdit le port du voile : quatre étudiantes quittent l'école

Un nouveau règlement intérieur est entré en vigueur le 1er septembre à l'ESCCI. Il interdit le port du voile au sein de l'établissement. S'estimant stigmatisées, quatre étudiantes ont décidé de quitter l'école.

C'est dans un post sur LinkedIn (qui a fait grand bruit) qu'elle s'en est ouvert. «**Pour la première fois**», Mariam Gasmili a tenu à prendre la parole sur le réseau social pour raconter - et dénoncer - la décision prise par l'École supérieure de la CCI Portes de Normandie (ESCCI) au cœur de l'été. Le 1er août, elle reçoit comme les autres étudiants un courriel «**sous forme de newsletter**». On y parle des résultats aux examens, de l'ouverture prochaine du deuxième campus mais aussi de l'application d'un nouveau règlement intérieur à la date du 1er septembre. «*Plus clair et plus concis, il vise à garantir un cadre serein et respectueux pour tous*», peut-on lire. Changements notables, «*un protocole en cas d'intrusion armée, des règles renforcées pour les examens et des précisions sur la tenue vestimentaire*».

Une phrase en particulier - «*pas de couvre-chef dans l'établissement*» - fait tiquer Mariam Gasmili. Musulmane, la jeune femme de 24 ans porte le voile et suppose tout de suite que celui-ci est concerné par ce terme imprécis. Le doute n'est plus permis lorsqu'elle consulte le nouveau règlement : au sein de l'établissement, sont interdits «*bonnet, casque, casquette, chapeau, voile, etc.*» «*En cas de non-respect de ces règles, tout représentant de l'ESCCI exigera de l'apprenant qu'il adapte sa tenue, à défaut, il ne sera pas ou plus admis dans l'établissement*», précise encore le document.

### « Je n'y croyais pas »

Pour Mariam, c'est «**une injustice**» doublée d'une incompréhension. «**Je suis tombée de très haut, rien ne laissait présager cette décision. J'étais ici depuis la rentrée 2024, j'ai été recrutée avec le voile, j'ai fait toute ma première année avec, comme deux autres camarades de ma classe, sans souci. Ça fait quatre ans que je suis en alternance, dans de grands groupes, je vois beaucoup de monde, il n'y a jamais eu de difficulté. Avoir ce problème qui tombe en plein été, à un an de la fin de mes études, je n'y croyais pas**», témoigne l'étudiante en Master Manager achat et approvisionnement.

Le « **compromis** » qu'on lui a proposé - se couvrir la tête « **façon foulard sur les cheveux** » -, Mariam n'en a pas voulu. L'étudiante a décidé de quitter l'ESCCI (comme ses deux camarades voilées et une autre, non voilée, en soutien) et de chercher une nouvelle école en plein mois d'août. « **J'ai demandé à obtenir une attestation de réussite de 1re année pour m'inscrire ailleurs. On s'est fait balader. On m'a envoyé des documents qui ne prouvaient pas mon passage en 2e année. Pendant ce temps, nos inscriptions dans d'autres écoles étaient bloquées. J'ai récupéré les documents au bout d'un mois, le 2 septembre. Ça été du stress et des vacances gâchées** », déplore Mariam Gasmili.

Finalement, les trois étudiantes ont trouvé un point de chute et fait leur rentrée en Master 2. Mariam est à l'INSEEC Paris. « **Une meilleure école, avec de meilleures valeurs. Je ne suis pas la seule femme voilée, il n'y a aucun problème avec ça. Je suis vraiment contente d'avoir quitté l'ESCCI, j'ai même envie d'enlever cette année de mon CV** », exprime la jeune femme, qui ne compte pas en rester là. Elle aurait pris attache avec des juristes pour porter l'affaire sur le terrain judiciaire.

Florent Lemaire



L'ESCCI a mis à jour son règlement intérieur. L'interdiction du port du voile a entraîné le départ de quatre étudiantes. Cyrill Roy